MUNICIPALITE DE BOECOURT

Rte de Séprais 11 – CP 16 – 2856 Boécourt
administration@boecourt.ch
+41 32 426 72 06
IBAN CH74 0900 0000 2500 1350 1

Budget 2027

Boécourt, le 13 novembre 2026

L'assemblée communale ordinaire du budget, à laquelle sont invités tous les citoyennes et citoyens de la Commune, aura lieu le :

Lundi 14 décembre 2026 à 20h00
à la Salle de la Paroisse (rte de Séprais 13)

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21.09.2026;
3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal concernant la gestion des déchets;
4. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les tarifs (gestion des déchets);
5. Discuter et approuver le nouveau règlement communal sur les honoraires et indemnités des autorités communales ;
6. Valider un crédit cadre de CHF 120'000 destiné à l'étude pour la rénovation de l'école et donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation de ce crédit ;
7. Valider un crédit cadre de CHF 120'000 destiné au marquage et à la signalisation des routes et des rues communales et donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation de ce crédit ;
8. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales. Discuter et approuver le budget 2027;
9. Divers

Le budget 2027 sera disponible dès le 8 décembre au Secrétariat communal.

Le nouveau règlement concernant la gestion des déchets mentionné sous chiffre 3, le nouveau règlement sur les tarifs (gestion des déchets) mentionné sous chiffre 4, ainsi que le nouveau règlement communal sur les honoraires et indemnités des autorités communales mentionné sous chiffre 5, sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal et sur le site internet où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Budget communal 2027 établi sur :

Quotité	2.00	
Taxe immobilière	1.00	0/00
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe cimetière	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF		
des propr. fonciers compris dans périmètre RP	30.00	par ha
Taxe des déchets (base)	*** 0.00**	**P.M.**
Conteneur brun 140 lt (1er gratuit) 2ème et suivants	*** 40.00**	**vignette par conteneur**
Conteneur brun 240 lt (1er gratuit) 2ème et suivants	*** 50.00**	**vignette par conteneur**
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO
Taxe d'entretien des berges	0.1	o/oo de la VO
*** sous réserve de l'acceptation des règlements des déchets en assemblée communale**		
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
Plus de 5'000	1 185.00	1.75
EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
Plus de 5'000	1 255.00	1.40

Le Conseil communal